



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence professionnelle



Animation gestion et organisation
des activités physiques et sportives

de l'Université Lille 2 - Droit et
Santé

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences Professionnelles – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université Lille 2 - Droit et santé

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Spécialité : Animation gestion et organisation des activités physiques et sportives

Secteur professionnel : SP7-Services aux personnes

Dénomination nationale : SP7-4 Activités sportives

Demande n° S3LP150007699

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) : UFR STAPS, Faculté des sciences du sport et de l'éducation physique de Lille 2 sur le site de RONCHIN, à l'exclusion des stages en entreprise.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /
- Convention(s) avec le monde professionnel : /

Présentation de la spécialité

La formation a été ouverte en 2009 avec six étudiants. Elle en compte actuellement 14. Cette formation vise à former des étudiants qui se destinent d'une part à l'exercice de la fonction de Maître-Nageur-Sauveteur dont seuls les possesseurs du titre ont les prérogatives d'encadrer les activités aquatiques pour tout lieu et tout public et, d'autre part à des fonctions d'encadrement des structures chargées d'accueillir et d'organiser les activités aquatiques, c'est-à-dire les établissements de bains publics ou privés. Cette licence reçoit en majorité des étudiants issus de formation initiale ainsi que des professionnels déjà impliqués dans les activités de natation. L'alternance entre les formations académiques et les formations expérientielles en entreprises ne semble pas être la règle. Il n'y a d'ailleurs pas de proposition de formation par la voie de l'apprentissage.

Le pilotage de cette formation a changé à plusieurs reprises, du fait de départs ou de changement d'orientations des responsables. Elle n'a pas de dimension internationale, la législation en matière de surveillance et d'enseignement des activités de natation n'étant harmonisée ni au plan européen ni au plan international.

Cette formation, la seule dans le Nord de la France, répond à un réel besoin de professionnels doublement qualifiés, au niveau de l'intervention d'une part et d'autre part de l'encadrement et de la gestion des structures aquatiques. Les débouchés professionnels existent significativement.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les objectifs de la formation sont bien identifiés, ainsi que les métiers auxquels la certification peut conduire. Les deux volets de la formation, intervention et encadrement de structures, au sein du même cursus, se justifient par la spécificité du milieu. A cet égard on peut s'interroger sur les critères de sélection qui privilégient les étudiants bénéficiant des prérogatives - en matière de sauvetage - attendues à l'issue de la formation. Ainsi, dans le domaine de l'intervention et du sauvetage, la valeur ajoutée de la formation apparaît limitée. Toutefois, les besoins sont importants.

L'organisation de la formation fait appel à de nombreux intervenants, y compris professionnels. En revanche, la dispersion et la multiplication de ces interventions, relativement courtes, masquent la cohérence générale attendue au regard des fonctions visées à l'issue de la formation.

L'insertion professionnelle des étudiants est probable. Mais aucun suivi n'a été mis en place et aucune information n'est disponible quant à cette insertion au bout de quatre ans d'existence, unique dans la région, et concurrentielle à celle conduisant au Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (BPJEPS).

Le lien avec les milieux professionnels est, semble-t-il, fort. On peut regretter l'absence de conventions de collaboration.

Le pilotage de la formation souffre du changement de responsable d'une année sur l'autre. Le lien avec la recherche n'est pas établi et le conseil de perfectionnement semble n'avoir qu'une existence formelle.

- Points forts :

- Réponse à un besoin important de personnels qualifiés en matière d'intervention dans l'encadrement des activités aquatiques.
- Formation ne disposant pas de concurrence directe dans la Région Nord Pas-de-Calais.
- Lien fort avec le milieu professionnel.

- Points faibles :

- Un pilotage « chaotique ».
- Des procédures de mise en stage peu précisées.
- Un suivi de l'insertion professionnelle inexistant.

- Recommandations pour l'établissement :

Malgré ses points faibles cette formation répond à de réels besoins. Il est souhaitable qu'elle bénéficie d'un réel pilotage et qu'un suivi rigoureux en termes d'insertion professionnelle soit appliqué. Par ailleurs, les liens avec le milieu professionnel doivent être formalisés tout en favorisant l'alternance entre les enseignements académiques et les formations de l'expérience grâce à une nouvelle organisation des stages.



Observations de l'établissement



Observations en réponse au rapport d'évaluation de l'AERES

LICENCE PROFESSIONNELLE

Animation Gestion et Organisation des Activités Physiques et Sportives

1. Périmètre de la formation

Sites : Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique– Université Lille 2 à Ronchin (59) + entreprises pour les mises en situation (stages) Délocalisation: 3 entreprises extérieures, parce qu'elles ont des locaux adaptés, les matériels ad hoc et les formateurs sur place, sont utilisées pour certaines UE.

Il s'agit des piscines de Ronchin, de Villeneuve d'Ascq (Triolo) et de Valenciennes, dans le cadre d'un conventionnement.

2. Changements dans la maquette

Pour des raisons,

- réglementaires : le cursus de la licence professionnelle est « organisé, sauf dispositions pédagogiques particulières, sur une année » (article 4 de l'arrêté 17/11/1999 relatif à la licence professionnelle) ;

- structurelles et conjoncturelles : la disponibilité et la spécificité des lieux de formation, ainsi que l'accueil conjoint des publics de la formation initiale et de la formation continue obligent des adaptations d'emploi du temps, qui nous contraignent à construire la maquette, non pas semestre par semestre, mais par valences, MNS d'un côté, AGO de l'autre qui s'organiseront parallèlement, les jeudis et samedis matins pour la première, les mardis pour la seconde tout au long de l'année universitaire. En conséquence, la nomenclature des UE / ECU a été modifiée et l'ensemble des volumes horaires des ECU transformés sur la base exclusive des multiples de 10.

- pédagogiques : démarrer simultanément les deux valences, MNS et AGO, semble une nécessité, en particulier en matière de complémentarité des connaissances académiques et en regard des mises en situations pratiques qui démarrent relativement tôt dans la formation.

3. Si la formation ne s'effectue pas par la voie de l'apprentissage, il n'en reste pas moins qu'elle s'organise autour d'une alternance théorie – pratique concrétisée par cet aller-retour entre le centre et l'entreprise en tentant de réconcilier l'exigence de formalisation et celle de finalisation. Si notre alternance n'est pas encore intégrative (pour cela, il faudrait rentrer dans le système de l'apprentissage), elle se veut au moins « juxtapositive » avec des objets de travail commun entre l'institution et le milieu professionnel. Ceci dit, l'apprentissage pourrait constituer une formule pédagogique et administrative très intéressante. Pour cela, l'institution devrait se doter d'un centre de formation et d'apprentissage (CFA) dont les clés d'entrée restent entre les mains du Conseil Régional.

4. Les compétences sécuritaires spécifiques au milieu aquatique et validées en grande partie par un autre Ministère, celui de l'Intérieur, si elles ne sont pas une exigence à l'entrée en formation, peuvent néanmoins constituer un critère de sélection, d'autant plus qu'il sera très compliqué tant d'un point de vue organisationnel pour l'opérateur de formation, qu'expérientiel pour l'étudiant, d'obtenir l'ensemble de ces compétences (sécuritaires, pédagogiques, gestionnaires, organisationnelles et d'animation) en une seule année !

5. Il est fait appel à l'intervention de professionnels reconnus par la branche comme experts, et selon des ratios conformes aux exigences des textes en vigueur (au moins 25% du volume horaire total). Leurs apports fait écho et illustre les connaissances académiques selon une cohérence qui agrège la dimension identitaire (« genre » professionnel), la culture de métier (des « savoirs d'action ») et l'introduction à un réseau, avec pour finalité acquisition de véritables compétences.

6. Si les chiffres de l'insertion professionnelle manquent pour des raisons de non suivi des cohortes suite à des changements de coordination non imputables à l'institution, ceux de la dernière promotion (2012-2013) sont sans appel : à 6 mois post formation, sur les 10 étudiants ayant obtenu le diplôme, 8 se sont insérés dans le secteur avec un CDI à la clé, 1 déjà salarié en tant que fonctionnaire a repris son poste de travail avec une fonction supérieure et le dernier a entamé un cursus en master professionnel. Le travail de suivi de l'insertion professionnelle débute donc à compter de cette promotion.

7. Si actuellement le conventionnement n'est pas de mise avec la branche professionnelle du secteur pas complètement constituée d'ailleurs, il n'en demeure pas moins que les liens sont constitués et que des partenariats

Se mettent progressivement en place avec notamment le « Réseau APS » (association des directeurs de services des sports et d'équipements sportifs de la fonction publique territoriale, incontournable), les entreprises du secteur marchand (Vert Marine et Récréa que nous faisons intervenir régulièrement) et le CNFPT sur des actions ponctuelles (séminaires et colloques).

8. Le changement des coordinateurs de la formation, indépendant encore une fois de l'institution, est maintenant en train de se stabiliser. La conduite des séminaires « piscines de demain » ouvre un tant soit peu une dimension « recherche » à cette formation « professionnalisante ». A ce titre, un article a été publié suite aux travaux du second séminaire dans une revue, qui si elle n'est pas scientifique à proprement parler, n'en est pas moins consultée régulièrement par 23 000 professionnels ! Un effort sera fait de toute façon pour bâtir un lien plus solide entre la formation et les thématiques finalisées par le laboratoire local. Enfin, si un conseil de perfectionnement n'a pas été institué comme tel, trois réunions, regroupant à la fois l'équipe de formation, des représentants de la branche (réseau APS) et d'autres opérateurs de formation (CREPS), sont organisées régulièrement sur l'année universitaire pour évoquer les problématiques rencontrées en cours ou post formation, ainsi que l'insertion professionnelle. L'élaboration de la nouvelle maquette s'est établie d'ailleurs sur la base des travaux et des propositions d'un groupe de travail réunissant des professionnels et des acteurs de la formation du milieu des activités aquatiques et de la natation.

9. Le terme de « pilotage chaotique » nous semble excessif, pour ne pas dire erroné. En effet, si trois coordonnateurs ont piloté cinq promotions, les étudiants insistent, dans le retour des évaluations conduites par l'Université de Lille 2, sur le « sérieux », la « rigueur » et le « suivi de proximité » de l'organisation administrative, technique et pédagogique de la formation. La succession des coordonnateurs ne signifie pas pour autant désordre de l'action de formation. Sans compter la place de plus en plus importante que prend cette formation dans le paysage des métiers des activités aquatiques et de la natation en l'espace de 5 ans d'existence face à une formation et des savoir-faires « Jeunesse et Sports » qui ont eux 50 ans et des « habitus » professionnels très traditionnalistes qu'il s'agit de transformer !

10. Il a été constitué un vade-mecum de la formation dans lequel est stipulé la procédure de mise en stage qui se conforme au logiciel « Pstage », tel que précisée par l'Université de Lille 2, avec en plus une liste de thématiques réfléchie avec les professionnels, que les étudiants s'approprient pour démarrer leur mise en situation et la constitution de leur mémoire.

A Lille, le 26 mars 2014

**Le Président
de l'Université Lille 2 Droit et Santé**



Pr. Xavier VANDENDRIESCHE